

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
8416.30.00	Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires . . . . .	3,4 %	C
8416.90.00	Parties . . . . .	3,4 %	C
8417	Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques, et leurs parties :		
8417.10.00	Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux . . . . .	5,7 %	B
8417.20.00	Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie . . . . .	5,7 %	B
8417.80.00	Autres, sauf les parties : . . . . .	5,7 %	B
8417.90.00	Parties . . . . .	5,7 %	B
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autre matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air de la position 8415; et leurs parties :		
8418.10.00	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées :		
	A Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
	B S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
	C Autres . . . . .	2,9 %	C
	Réfrigérateurs de type ménager :		
8418.21.00	A compression . . . . .	2,9 %	C
8418.22.00	A absorption, électriques . . . . .	2,9 %	B
8418.29.00	Autres . . . . .	2,9 %	C
8418.30.00	Meubles congélateurs-conservateurs de type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 litres :		
	A Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
	B Autres . . . . .	2,9 %	C
8418.40.00	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 litres :		
	A Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
	B Autres . . . . .	2,9 %	C
8418.50.00	Autres coffres, armoires, vitrines, comptoirs et meubles similaires, pour la production du froid . . . . .	2,9 %	C